

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 JUILLET 2022

Le 12 Juillet 2022, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC, légalement convoqué le 6 Juillet 2022, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPELLAN Adjoints, MUSETTI, FLEURT, SONNI, DALCIN, LE BREDONCHEL, ALCOUFFE, BOYER, RASCAR, MICHELON Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme SCOTTO DI LUZIO	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. LAPARLIERE Adjoint
M. CROMER	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
Mme GOFFREDI	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme GARRIGOU Adjointe
Mme BOUDEAU	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. ROBERT Adjoint
Mme QUILLET	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. MICHELON Conseiller M ^{al}
M. SETTIER	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme RASCAR Conseillère M ^{ale}

ABSENTS EXCUSÉS : MM. SEGUIN, BASQUE, BAHLOUL, ROHEL et CADRET Conseillers M^{aux}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Thierry CHAPELLAN

236 - OBJET : Rénovation de l'éclairage du terrain de football – demande de subvention

M. le Maire informe le Conseil que l'éclairage actuel du terrain d'honneur de football sur la plaine des sports est vétuste mais également « énergivore » en terme d'électricité. La rénovation des projecteurs devenant nécessaire, il a été étudié leur remplacement afin d'une part de réaliser des économies d'énergie et d'autre part de conserver l'homologation de la Fédération Française de Football pendant 4 ans permettant ainsi l'organisation de tournois officiels.

Ces travaux pourraient être subventionnés par le Conseil Départemental, au seuil maximal de **30%** du montant HT de l'opération. La commune ayant en charge la participation des **70%** restants du montant HT.

Le plan de financement de ces travaux pourrait donc s'établir ainsi qu'il suit :

Montant des travaux HT	↗	67 187,37 €
Subvention Conseil Départemental 30%	↗	20 156,21 €
Charge résiduelle pour la commune Incluant la TVA	↗	59 589,55 €

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ DÉCIDE A L'UNANIMITE

- ☞ D'adopter le plan de financement prévisionnel ci-dessus dans le cadre des travaux de rénovation de l'éclairage du terrain d'honneur de la plaine des sports,
- ☞ De solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Gironde pour la réalisation de cette opération,
- ☞ D'autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.



Pour copie conforme
Le Maire

Bernard GUIRAUD

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20220712-236-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 13/07/2022